L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 23 AVRIL 1893.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 188 Canal. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 22 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles bien antiques, peintures, vases, potcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, peuvent trouver à s'opérer en faisant parler de la place élevé en s'adressant au No 132 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 avril—3m

DEMANDES.

ON demande—Une bonne à tout faire. S'adresser à la pharmacie, 489 rue du Bayou, entre Brest. 23 avril—3 f

A VENDRE.

A VENDRE ou à louer—La propriété bien connue et avantageusement située de E. Frappart, connue comme le Frappart House, à Madisonville, Lac, consistant en cinq cottages meublés complètement pour hôtel ou familles. S'adresser à F. Ribera, Mandeville, Lac. 2 avril—4dim

A VENDRE—Café bien achalandé. Bonnes raisons données pour vendre. S'adresser, 107 Decatur, coin St-Louis. 21avril—8mm

A VENDRE—La maison à trois étages No 64 rue Bourgogne. A. Baudier, 2 rue Carondelet 16 avril—7f

PIANO à vendre pour cause de départ. S'adresser à W. F., bureau de l'Abeille. 5 avril—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Horace Whaley Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,823.—Division E.—Attendu que Horace Whaley Jr a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Horace Whaley sr. décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou prétendent avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob C. Agnos, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
23 avril—23 27—2 mai

Succession de Mme Vve Ettenbach Brandner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,691—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob C. Agnos, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
23 avril—23 27—2 mai

Succession de Charlotte Ahlfeldt, veuve de John Happ.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,747—Division B—Attendu que Mme Ahlfeldt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres testamentaire dans la succession de feu Charlotte Ahlfeldt, veuve de John Happ, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou prétendent avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 avril—14 18 23

Succession de John Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,455—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Videt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
19 avril—19 23 28

Succession de Charles H Maddocks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,036—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Rice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 avril—14 18 23

Succession de Mme Louise M. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,586 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob C. Agnos, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dits compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 avril—14 18 23

Succession de Frederick Bork et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,491—Attendu que Frédrick Bork a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Bork et femme décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou prétendent avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 avril—14 18 23

Succession de Mme James S. Carrigue

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,248. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de compte présenté par Peter M. Brier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
15 avril—15 19 23 A. V. FLOTTE, Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Henry & Brown vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,022. Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter M. Brier administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
15 avril—15 19 23 A. V. FLOTTE, Greffier.

Mme. H. Stork vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,908—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Videt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
19 avril—19 23 28

Succession de Charles H Maddocks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,036—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Rice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 avril—14 18 23

Succession de Horace Whaley Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,823.—Division E—Attendu que Horace Whaley Jr a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Horace Whaley sr. décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou prétendent avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob C. Agnos, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
23 avril—23 27—2 mai

Succession de Mme Vve Ettenbach Brandner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,691—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob C. Agnos, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
23 avril—23 27—2 mai

Succession de Charlotte Ahlfeldt, veuve de John Happ.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,747—Division B—Attendu que Mme Ahlfeldt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres testamentaire dans la succession de feu Charlotte Ahlfeldt, veuve de John Happ, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou prétendent avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 avril—14 18 23

Succession de Frederick Bork et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,491—Attendu que Frédrick Bork a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Bork et femme décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou prétendent avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 avril—14 18 23

Succession de Mme James S. Carrigue

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36,248. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de compte présenté par Peter M. Brier administrateur de cette succession, ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
15 avril—15 19 23 A. V. FLOTTE, Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Henry & Brown vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,022. Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter M. Brier administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
15 avril—15 19 23 A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de Mme Lorraine M. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,586 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob C. Agnos, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dits compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 avril—14 18 23

Succession de Alfred Goldthwaite—Division "D".

Attendu que John Bullen, résidant à Lancaster, Kentucky, testeur des meubles Les Familles Mary Elise, Eugène et Thomas F. Goldthwaite, a demandé à cette cour l'autorisation de recevoir de l'exécuteur dudit la part lui due dite succession d'Alfred Goldthwaite, de grande procuration de ce dernier qui réside à la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne de ne donner ces valeurs pour lesquelles, s'il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, lorsque la demande dudit présentée ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. PRÉRETE, Greffier.
Nouvelle Orléans, 28 mars 1893.
29 mars—29—en 5 12 19 26

LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE

Tirage de 11 avril, $26 lots de Numéro 7 est été vendue.

E. J. GARNER,
Coin des rues Camp et Girod.
Nlle Orléans, Lou.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 22 AVRIL—CLASSE No 195
Tirage de 4 heures P. M.

37 45 79 21 52 29 26 30 12 14 74 67 69 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, se font en public et sont parfaitement dans les mains de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 22 avril 1893.—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans donnés tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les offices de cette Compagnie.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME cette franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actions.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à la nouvelle Orléans, que le Lot nird à nos numéros soit payables à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gentlemen G. T. BEAUREGARD; J. A. MAHY et W. L. CAHILL, ayant assez la garantie de grandes Banques Nationales, par l'autorisation de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a deux de ces grandes Editeurs et malheureusement à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs regrettent d'avoir acheté, et ne peuvent les acheter qu'ils désirent vendre des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ils veulent les acheter à la nouvelle.

Remarquable depuis vingt ans par l'intégrité de ses tirages et le prompt etiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous sommes à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce but, de ce certificat, auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures.

[signatures]

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider les tirages mensuels et semi-annuels. Le Gén Beauregard, toutefois, fera, comme il était absent, toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banquiers et Financiers paierons tous les prix payés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. OUCHINCLOSS, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 MAI 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, sont	$75,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de...	10,000, ...	10,000
1 Lot de...	5,000, ...	5,000
2 Lots de...	2,500, ...	5,000
5 Lots de...	1,000, ...	5,000
25 Lots de...	300, ...	7,500
100 Lots de...	200, ...	20,000
200 Lots de...	100	20,000
300 Lots de...	50, ...	15,000
500 Lots de...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, sont.....	$10,000
100 Lots de...	$50, ...	5,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, sont.....	$19,980
999 Lots de	$20, .. —	19,980
3,434 Lots se montant à....		$965,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les dixhe, 11 billets entiers ou leurs équivalents en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.
Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour transmettre notre correspondance et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage un nombre voulu, par Express, sans frais nouveaux.

Elles adressées en Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot nird à nos numéros soit payables à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gentlemen G. T. BEAUREGARD; J. A. MAHY et W. L. CAHILL, ayant assez la garantie de grandes Banques Nationales, par l'autorisation de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a deux de ces grandes Editeurs et malheureusement à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs regrettent d'avoir acheté, et ne peuvent les acheter qu'ils désirent vendre des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ils veulent les acheter à la nouvelle.

Remarquable depuis vingt ans par l'intégrité de ses tirages et le prompt etiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous sommes à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce but, de ce certificat, auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures.

[signatures]

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider les tirages mensuels et semi-annuels. Le Gén Beauregard, toutefois, fera, comme il était absent, toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banquiers et Financiers paierons tous les prix payés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. OUCHINCLOSS, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 MAI 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, sont	$75,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de...	10,000, ...	10,000
1 Lot de...	5,000, ...	5,000
2 Lots de...	2,500, ...	5,000
5 Lots de...	1,000, ...	5,000
25 Lots de...	300, ...	7,500
100 Lots de...	200, ...	20,000
200 Lots de...	100	20,000
300 Lots de...	50, ...	15,000
500 Lots de...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, sont.....	$10,000
100 Lots de...	$50, ...	5,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, sont.....	$19,980
999 Lots de	$20, .. —	19,980
3,434 Lots se montant à....		$965,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les dixhe, 11 billets entiers ou leurs équivalents en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.
Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour transmettre notre correspondance et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage un nombre voulu, par Express, sans frais nouveaux.

Elles adressées en Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot nird à nos numéros soit payables à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gentlemen G. T. BEAUREGARD; J. A. MAHY et W. L. CAHILL, ayant assez la garantie de grandes Banques Nationales, par l'autorisation de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a deux de ces grandes Editeurs et malheureusement à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs regrettent d'avoir acheté, et ne peuvent les acheter qu'ils désirent vendre des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ils veulent les acheter à la nouvelle.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de pouteaux et installations d'un restaurant et comptoir à recevoir et le bail non expiré.

Wink & Harris vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,174.—En vertu d'un ordre de vente en date du 10 avril 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 avril 1893, à 11:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 31 Natchez Alley—

1° Le comptoir et installations, etc. d'un restaurant que contient le dit local, consistant d'un assez considérable tables en marbre, chaises, étoves, vitrines, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc, conformément à un inventaire.

Ainsi que les éventails électriques et et installations.

2° Un lot de comptoir à recevoir, conformément à un liste déposée à mon bureau.

3° Le terme non expiré du bail dit local à raison de $50 par mois expirant le 31 août 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30mars—30—avril 6 13 14 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant deux grandes cours rues Chippewa et Neuvième, 116et 118 de ces dites rues et les rues Huitième et Sixième.

George Schenermann vs Celestin J. Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,421.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Escan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits privilèges, servitudes y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Iliet bornés par les rues St-Thomas (anciennement Hoyt), Chippewa, Neuvième et Harmon et désigné comme lots 1 et 2 sur un plan annexé au acte passé devant L. E. Barbin, notaire public, le 10 juin 1881, et déposé au dossier, dans le 29me jour de décembre 1851, de même lots de Lambert à J. M. Marmon. Ensemble les dits lots de terre avec chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur de cent dix pieds, le dit lot No 1 formant l'angle des rues St-Thomas et Neuvième et ayant la même profondeur sur la rue Neuvième; le lot No 2 mesure vingt-neuf pieds dans l'Est, sur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de Xavier Bernard, suivant procès-verbal de vente de Me F. Coffey, notaire, le 16 juin 1891. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 511.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 avr—7 14 21 28—mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante de Shérif.

Zuberbier & Behan vs. Crescent Jute Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,976.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Escan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans le Troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Iliet borné par les rues Chartres, St-Ferdinand, Prieur et Derbigny, formant le coin sud-est des rues St Ferdinand et Chartres, mesurant ensemble d'après un arpentage et possession actuelle cent cinquante-trois pieds un pouce et sept huitièmes de pouce de face à la rue St Ferdinand, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds cinquante-trois pieds un pouce et six huitièmes de pouce de face à la rue St Ferdinand, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds huit pouces et six huitièmes de pouce sur la ligne partant de la rue de Chartres et parallèle à la rue St-Ferdinand, et de cent vingt pouces de sept pouces de et parallèle à la façade de la rue de Levee Cotton Press, cent pieds de profondeur sur la ligne partant de la rue St-Ferdinand et parallèle à la rue de Chartres, le tout avec le droit aussi sept pieds et sept pouces vers la rue Peters sur une ligne parallèle à la rue St-Ferdinand, et de la cinquante-trois pieds sept pouces quatre huitièmes de pouce sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, situé vers la propriété du Levee Cotton Press dans la même mesure de profondeur pour donner maintenance et accès à chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Chippewa sur une profondeur de cent dix pieds, le dit lot No 1 formant l'angle des rues St-Thomas et Neuvième et ayant la même profondeur sur la rue Neuvième; le lot No 2 mesure vingt-neuf pieds dans l'Est, sur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de Xavier Bernard, suivant procès-verbal de vente de Me F. Coffey, notaire, le 16 juin 1891. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 511.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 avr—7 14 21 28—mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété dans le Sixième District.

E. L. Bemiss vs. Moses Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,131.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Escan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 17 e ai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues Poydras, Pardido, Liberté et Robert, dans le Premier District de cette ville, mesurant: Sur la rue Poydras trente pieds de face sur 109 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Bornée en outre par une ligne de division entre les lots Nos 5 et 6, mesurant sur la ligne de division entre les lots Nos 5 et 6 cent neuf pieds huit pouces et 5 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Pardido, divisant à l'arrière des lots de 5 à 12.

Le lot No 12 forme le coin des rues St-David et Delachaise et mesure 23 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue St-David, 31 pieds 10 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 109 pieds 8 pouces 5 lignes.

Le lot No 6 est borné au nord-est par le lot No 7, au sud-ouest par le lot No 5, au nord-ouest par la rue St-David, au sud-est par la rue Delachaise.

Acquis par le défendeur par achat de W. A. Simonds, par acte de K. L. Simonds, notaire, le 26 novembre 1890. (Titre enregistré au Bureau des Transferts, livre 130, folio 286.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13avril—13 20 27 mai 4 11 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence pour cause de No 63 rue de l'Esplanade.

Comtesse Cora A. Di Brazza Savorgnan vs Succession de Marie Labarre Chalaron et Francis J. Chaler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,863.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Escan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendant de la numéro municipal 63 rue de l'Esplanade, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Iliet No 155, borné par les rues Esplanade, Roman, Prieur et Chartres, laquelle dite portion de terre mesure trente-huit pieds neuf pouces et dix lignes plus ou moins de face à la rue Esplanade sur une profondeur entre lignes parallèles de cent un pieds quatre pouces et trois lignes, le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 14 20 27—mai 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La désirable résidence en bois à deux étages
No 311 rue Feydras entre Howard et Liberté.

SUCCESSION DE Mme V. BRUNET.
No 38,190—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune. — MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Escan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Escan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues St-Thomas (anciennement Hoyt), Chippewa, Neuvième et Harmon et désigné comme lots 1 et 2 sur un plan annexé au acte passé devant L. E. Barbin, notaire public, le 10 juin 1881, et déposé au dossier, dans le 29me jour de décembre 1851, de même lots de Lambert à J. M. Marmon. Ensemble les dits lots de terre avec chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur de cent dix pieds, le dit lot No 1 formant l'angle des rues St-Thomas et Neuvième et ayant la même profondeur sur la rue Neuvième; le lot No 2 mesure vingt-neuf pieds dans l'Est, sur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de Xavier Bernard, suivant procès-verbal de vente de Me F. Coffey, notaire, le 16 juin 1891. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 511.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 avril—7 14 21 28—mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées formant deux grandes cours rues Chippewa et Neuvième, 116et 118 de ces dites rues et les rues Huitième et Sixième.

George Schenermann vs Celestin J. Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,421.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Escan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et